de modifier l'opinion que nous nous étions formée au terme des 60 premiers jours, malgré les efforts pénibles que le contingent canadien a déployés en vue de rendre possible le travail de la Commission internationale.

Permettez-moi de répéter que notre attitude découle de l'expérience antérieure que le Canada a acquise au sein de l'ancienne CICS et de la conception qu'il se fait du fonctionnement d'un organisme chargé de faire observer la paix. Nous ne critiquons pas l'Accord de paix. Nous avons accueilli cet Accord avec satisfaction, nous le considérons comme une entente valable qui prévoit une base de paix aussi saine et aussi honorable qu'il était possible d'en négocier une. Si les Parties décident de l'appliquer, et nous espérons qu'elles puissent encore y parvenir, cela pourrait amener une paix durable au Vietnam. Nous espérons que les efforts déployés par M. Kissinger et M. Le Duc Tho pour obtenir une observation plus rigoureuse de l'Accord seront couronnés de succès.

Nous en sommes cependant venus à la conclusion que la conception canadienne du fonctionnement de la Commission internationale n'a pas été acceptée et qu'il serait dans l'intérêt de tous les intéressés que nous nous retirions maintenant. Nous ne croyons pas non plus que le retrait du Canada exercerait une action déterminante sur les chances de la paix au Vietnam. Celles-ci dépendent des Parties à l'Accord de paix et non pas de la CICS. C'est seulement dans la mesure où les Parties coopèrent à l'observation rigoureuse de l'Accord et où elles sont disposées à recourir à la CICS comme moyen de renforcer l'Accord que la Commission peut exercer ses fonctions avec quelque espoir de succès.

Pendant toute la durée de notre présence au sein de la CICS, nous avons surtout cherché à faire preuve d'objectivité. Nous n'avons représenté aucune des Parties adverses. Nous avons insisté tout autant pour réclamer des enquêtes, et y participer, dans le cas des violations attribuées aux États-Unis et à la République du Vietnam que nous l'avons fait dans le cas de celles qu'on attribuait à la République démocratique du Vietnam et à l'autre partie sud-vietnamienne. Si la RVN ou les États-Unis étaient en faute, nous

l'avons dit. S'il fallait blâmer les autres Parties pour des violations du cessez-le-feu, nous l'avons dit aussi. Je tiens à assurer à la Chambre que nous n'avons pas à écouter sans mot dire, maintenant ou plus tard, les accusations, quelles qu'elles soient, selon lesquelles nous aurions fait preuve de partialité; nous avons lieu d'être fiers de l'attitude objective que nous avons conservée au sein de la Commission et des efforts que nous avons déployés pour que cette impartialité fasse intégralement partie des activités de la Commission.

J'ai aussi affirmé, dans la déclaration que j'ai prononcée à la Chambre des communes le 27 mars, que le Canada serait disposé à retourner au Vietnam afin de participer à la surveillance internationale d'une élection clairement conforme aux dispositions de l'Accord de Paris, ce qui signifiait avec l'accord et la participation des deux Parties sud-vietnamiennes. Il va de soi que notre participation ne serait pas nécessaire si l'on réussissait à remplacer le Canada au sein de la CICS. Je ne crois pas très probable qu'une élection se tienne comme il est prévu dans l'Accord, mais si tel était le cas (et nous voudrions alors étudier la situation soigneusement pour nous assurer qu'il s'agisse bien d'une élection de ce type) et qu'aucun pays ne se soit montré disposé à prendre la relève du Canada, nous accueillerions avec sympathie une demande voulant que nous retournions temporairement à la CICS à cette fin, à la lumière des circonstances qui régneraient alors et des possibilités que nous verrions d'exercer une surveillance efficace.

L'Accord de paix prévoit lui-même le remplacement des membres désignés de de la CICS, soit le Canada, la Hongrie, l'Indonésie et la Pologne, ou de l'un quelconque d'entre eux. J'ai aussi déclaré que nous serions disposés à demeurer membres de la Commission jusqu'au 30 juin de façon à ce qu'on puisse nous trouver un remplaçant. Nous avons appris depuis que les entretiens qu'ont eus récemment M. Kissinger et M. Le Duc Tho reprendront en juin. Nous souhaitons accorder à ces entretiens toutes les chances de réussir et nous ne voudrions rien faire qui puisse les compliquer en fixant ce

qui pourrait sembler être un délai trop court pour permettre un accord sur le remplacant du Canada à la Commission

Etant donné cette difficulté éventuelle, nous sommes disposés, si les parties à l'Accord le souhaitent, à demeurer au sein de la Commission pour une période se terminant après le 30 juin, mais pas plus tard que le 31 juillet. La décision du Canada de se retirer est ferme et définitive, mais la nouvelle souplesse qui l'accompagne devrait donner aux Parties le temps nécessaire pour remplacer la délégation canadienne. Si l'on devait nommer un successeur qui soit prêt à prendre la place du Canada avant le 31 juillet. nous serions évidemment disposés à ce que le transfert de nos responsabilités se fasse à une quelconque date antérieure qui serait acceptée de part et d'autre. Nous continuerons, il va sans dire, de nous acquitter de nos fonctions comme nous l'avons fait, au cours de la période de notre mandat à écouler au sein de la Commission.

En terminant, et je crois exprimer l'opinion de tous les membres de la Chambre, j'aimerais rendre hommage à M. l'ambassadeur Gauvin, au major général MacAlpine, à tous les autres membres de la délégation canadienne qui sont maintenant au Vietnam et a tous ceux qui les ont précédés depuis 1954. Malgré les contrariétés et les dangers, ils ont porté bien haut les couleurs du Canada; certains y ont même laissé leur vie. Ceux qui rentreront bientôt au Canada auront la satisfaction de savoir qu'ils ont tout fait pour ramener la paix à la population vietnamienne épuisée par la guerre. Notre délégation a assumé le plus lourd du fardeau d'organiser le travail de la Commission, et il faut attribuer une grande partie du succès qu'a pu connaitre celle-ci à la compétence, au dévouement et à l'énergie des membres de de notre délégation.

Les chercheurs d'Agriculture Canada, à Winnipeg (Manitoba) ont inventé un nouveau piège contre les insectes du grain entreposé. Mesurant environ huit pouces de longueur sur un pouce de diamètre, le dispositif peut être laisse enfoui dans le grain pendant plusieurs jours pour augmenter les chances de détecter les infestations d'insectes.